

# Règlement Local de Publicité intercommunal PAU-BEARN-PYRENEES

Enquête publique

Synthèse des réponses aux avis des communes sur le projet arrêté



Communes	Date de réception	Avis de la commune	Remarques/réserves	Réponse CAPBP
Aressy	18/09/2024 (courriel)	Favorable	-	-
Billère	16/10/2024 (courriel)	Favorable	-	-
Bosdarros	18/09/2024 (courriel)	Favorable		
Gelos	19/09/2024 (courriel)	Favorable	-	-
Lescar	10/10/2024 (courriel)	Favorable sous réserve	Réserves : intégrer dans la zone 2 la totalité de l'emprise de l'éco-projet (site Lacaussade/Carrérot), figurant dans le projet de RLPi hors agglomération.	La réserve sera prise en compte dans le projet soumis à approbation compte tenu qu'il s'agit d'un éco projet qui sera réalisé dans une zone à urbaniser du PLUi.
Lee	15/10/2024 (courriel)	Favorable	-	-
Lons	14/10/2024 (courriel)	Favorable		
Ousse	06/09/2024 (courriel)	Favorable		
Mazères-Lezons	25/09/2024 (courriel)	Favorable	-	-
Pau	26/09/2024 (courriel)	Favorable	-	-
Poey de Lescar	29/08/2024 (courriel)	Favorable	-	-
Rontignon	28/08/2024 (courriel)	Favorable	-	-
Uzein	27/08/2024 (courriel)	Favorable	-	-
Uzos	26/09/2024 (courriel)	Favorable	-	-
Aubertin, Aussevielle, Arbus, Artiguelouve, Artigueloutan, Beyrie en Béarn, Bougarber, Bizanos, Laroin, Idron, Gan, Mazères-Lezons, Jurançon, Meillon, Saint-Faust, Siros, Sendets	Pas de réponse dans le délai légal des 3 mois	Avis de chacune des communes réputé favorable		